

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

15

Nombre de conseillers
présents

9

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 09/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	MOUSSEAU Christiane	SACRISTE Marie-Françoise
ALLAIN Daniel	PAGES Didier	MAZEAU Michel
SOURDET Josiane	DUBUISSON Martine	GERVAIS Jean-Christophe

Étaient absents : GOURINCHAS David, DESCHAMPS Marie-France, RAT Michel, AUPY Jean-Louis, BASSOULET Nathalie et Vincent MOREAU

Procurations : de M. Rat à M-F. Sacriste, de J-L. Aupy à M. Dubuisson et de V. Moreau à D. Allain

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Michel MAZEAU a été désigné en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibérations :

- 1 - Dordogne Habitat : construction de 6 logements individuels et leur jardin privatif
 - 2 - Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétences
- Réhabilitation du réseau assainissement du bourg : réflexions et perspectives
 - Réflexion sur le devenir de La Poste
 - Effectifs des écoles pour la rentrée de Septembre 2021
 - Le point sur l'Adressage
 - Le point sur les activités et animations estivales
 - Parution du prochain bulletin municipal
 - Réponse aux questions posées par mail le 06 juillet 2021

1. Délibération : Dordogne Habitat : construction de 6 logements individuels et leur jardin privatif

Après exposé du Maire rappelant la présentation du Projet de Périgord Habitat en présence de son représentant et de l'architecte lors du conseil municipal du 12 avril 2021,

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 07/09/2018 portant partenariat entre Dordogne Habitat et la Commune,

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 05/10/2018 portant cession de terrains pour l'euro symbolique à Dordogne Habitat,

Considérant l'avis favorable de l'État visant à la construction de logements sociaux par Dordogne Habitat,

Considérant les données économiques nécessaires à la réalisation de logements de qualité à un loyer abordable

Considérant l'intérêt pour la Commune de conserver dans son patrimoine les voiries et réseaux à caractère public qui desserviront le futur projet de construction

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des présents de :**

- d'accepter la nouvelle implantation du projet de construction de 6 logements individuels et leur jardin privatif
- de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe l'ensemble des voiries et réseaux publics nécessaires au fonctionnement des futurs logements et notamment en aménageant les parkings PMR et en laissant le maximum d'espaces verts naturels individuels et collectifs
- d'inscrire au budget de la Commune au titre de l'exercice 2022 les dépenses afférentes à cet engagement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document

2. Délibération : Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État selon la réglementation en vigueur.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de **20 heures par semaine**, la durée du contrat est de **1 an** et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de renouveler un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent : aide de cantine - agent d'entretien
- Durée du contrat : 1 an
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui est déjà recrutée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : Agent polyvalent : aide de cantine - agent d'entretien
 - Durée du contrat : 1 an (à compter du 14 juillet 2021)
 - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
 - Rémunération : fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- **Réhabilitation du réseau assainissement du bourg : réflexions et perspectives**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de son 1^{er} mandat, la CCPN avait promis l'assainissement de Tassat et rien n'a été fait. M. Pagès et Monsieur le Maire interviennent régulièrement auprès de la CCPN et leurs remarques ont été prises en considération.

Madame Forgeneuf s'est lancée dans une réflexion et c'est à son initiative qu'une consultation a été lancée auprès de la population.

Monsieur le Maire lit la lettre qu'il a adressé à la CCPN et à la Régie Eau ; lettre dans laquelle il demande des précisions sur les coûts et le reste à charge de la Commune. Il rappelle qu'on en est au stade de l'étude et qu'on attend des nouvelles de la CCPN.

Didier Pages intervient en expliquant qu'un diagnostic est en cours dans toutes les maisons du bourg (sondage du réseau l'existant) et qu'en Septembre/Octobre, la CCPN nous fait des propositions concernant ces travaux. Ce qu'il faut retenir c'est que plus on avance rapidement, plus on a de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et donc moins on aura de restes à charge.

Monsieur le Maire donne l'exemple de la commune de Soudat, sur un montant total de travaux de 150 000 €, le reste à charge pour la commune s'est monté à 58 000€ ! Une estimation des travaux pour Javerlhac s'est élevée à environ 340 000 €.

Didier Pages rajoute que rien ne peut être fait au niveau voirie tant que ces travaux d'assainissement n'auront pas été faits.

Monsieur le Maire conclut en disant que lors du prochain conseil, on aura peut-être de plus amples informations. Il est clair que c'est un projet important qui impactera la fin du mandat.

- **Réflexion sur le devenir de La Poste**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un message reçu par mail ce jour à 14:09 ayant pour objet « recherche de candidats » ... en l'absence de candidat et de remplaçant disponibles, le bureau de Poste de Javerlhac sera fermé les samedis matins pendant l'été!...

Il tient également à évoquer l'incident grave qui a eu lieu cette semaine : un individu a brutalisé l'agent postal ce qui a entraîné la fermeture du bureau (droit de retrait) et dépôt de plainte à la gendarmerie. Le Conseil unanime trouve cet acte et ce comportement absolument scandaleux.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de réfléchir au devenir de La Poste et propose 3 solutions :

- garder le bureau avec des modifications d'horaires à la baisse
- ramener le bureau de La Poste au sein de l'accueil de la Mairie
- confier La Poste à un commerce

Aussi, il sollicite Didier Pages pour réunir la commission « Prospectives » afin d'étudier les meilleures solutions et de donner des propositions lors d'un prochain conseil.

D'ici la fin de l'année, il faudra prendre une décision importante à ce sujet.

- **Effectifs des écoles pour la rentrée de Septembre 2021**

Monsieur le Maire donne les effectifs de la rentrée à ce jour soit 68 élèves. Ce chiffre est intéressant et montre que les effectifs tendent à se stabiliser.

Il ne fera pas de commentaires sur le mouvement des instituteurs, l'équipe enseignante étant entièrement renouvelée... (il est simplement à noter le retour très apprécié de Michaël BRUIMAUD). La nouvelle directrice a pris d'ores et déjà ses fonctions et une nouvelle institutrice vient d'être nommée ce matin-même pour compléter cette équipe.

Monsieur le Maire apprécie que la nouvelle directrice prenne en charge quelques élèves en difficultés la première et dernière semaine des vacances scolaires.

- **Le point sur l'Adressage**

Les poteaux indicateurs sont majoritairement installés, l'arrêté municipal relatif à la numérotation est pris lui aussi, il va permettre la distribution des plaques à chacun de nos administrés.

Didier Pages explique qu'à ce sujet un mot d'informations sera inclus au prochain bulletin municipal.

- **Le point sur les activités et animations estivales**

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les Présidents d'Associations doivent l'avertir des manifestations prévues ; il fait ensuite état des festivités dont il est au courant :

- ce soir : Concert au Bar du Centre
- 13/07 : cinéma en plein air avec strict respect des règles sanitaires organisé par le Comité des Fêtes de Javerlhac
- 14/07 : cérémonie patriotique sans vin d'honneur
- 24/07 : cérémonie de la bataille du 24 juillet 1944
- 18/07 : vide-grenier organisé par l'association Chien Chasse Nature en Périgord Vert
- 15/08 : feu d'artifices organisé par le Comité des Fêtes de Javerlhac

- **Parution du prochain bulletin municipal**

Didier Pages indique au Conseil que le prochain bulletin paraîtra fin juillet.

- **Réponse aux questions posées par mail le 06 juillet 2021 par Madame Dubuisson et ses colistiers**

-Pouvons-nous faire l'acquisition d'un vidéo projecteur pour l'animation des conseils municipaux.

Monsieur le Maire répond que c'est une question intéressante mais que malheureusement occulter la salle de la Culture est chose difficile... mais pourquoi pas, on prend note.

-La mairie peut elle prendre en charge le coût de la sortie au jardin des merveilles pour la classe de maternelle (70€).

Didier Pages est surpris par cette question puisque aucune demande ni aucune information ne sont parvenues en mairie pour cette sortie scolaire. La directrice a fait la demande pour 3 sorties au cinéma de Nontron pour lesquelles la mairie a donné son accord pour la prise en charge du transport mais rien pour cette sortie au Jardin des Merveilles, rien n'a été précisé dans le compte-rendu de l'école non plus.

-Dans l'application "Intramuros" peut il être ajouté le marché du mardi matin, la soirée du 13 juillet, le feu d'artifice du 14 Aout.. les diverses animations prévues.

Monsieur le Maire répond que ces animations ont été ajoutées dans l'application.

-Travaux effectués au presbytère pour l'installation du médecin et de sa famille: quels sont les travaux effectués? La mairie a t elle payé l'électroménager (frigo , lave linge, sèche linge?) pour quel coût ? Qui sont ces nouveaux habitants logés gratuitement au presbytère en plus du médecin ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il passe un temps fou à s'occuper du docteur et de sa famille car pour lui il est fondamental que la commune ait un médecin. Ce dernier vient de recevoir 3 propositions de communes du Périgord pour aller s'y installer dans lesquelles tout lui est offert !

La famille Bertet, que l'on remercie très chaleureusement, nous a offert tout l'intérieur de sa maison à savoir la literie, le matériel de cuisine, plusieurs meubles... la commune a effectivement effectué

des travaux de rafraîchissement (peinture, électricité et plomberie) et a fait l'acquisition d'une plaque de cuisson et d'une hotte. Tout le reste c'est le docteur qui l'a ramené de chez lui !

-Que pouvons nous faire pour l'entretien du cimetière ? la question de l'entretien du cimetière est souvent posée par les habitants. C'est un sujet important.

Monsieur le Maire a conscience que les cimetières enherbés déplaisent à beaucoup mais c'est la Charte Zéro Herbicide du Département qui nous y contraint.

-La route de Lacour n'est pas encore rouverte . Pour quelle raison?

La route de La Cour est fermée à la circulation pendant les travaux d'électrification orchestrés par le SDE24 .

-Nous constatons avec plaisir l'installation de 3 nouvelles tables de pique-nique.

Cela était programmé depuis longtemps répond le maire et il ajoute : dès l'acte d'achat, les nouveaux propriétaires du Moulin Martin ont été sollicités par mes soins afin de pouvoir installer 2 tables de pique-nique sur leur terrain privé...

-Nous aurions apprécié d'être informés de l'embauche de Mr Bernard Vedrenne.

Monsieur le Maire explique qu'en ce qui concerne l'emploi en général, les noms des agents ne peuvent être cités en Conseil municipal; il ajoute que cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil et rappelle que le recrutement est de la responsabilité et de la compétence du maire.

-Nous aurions également apprécié d'être informé de la réunion concernant l'assainissement (105 foyers de la commune ont été convoqués..)

Question évoquée en ordre du jour.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 00 minutes.

Fait le 17 Août 2021.

Le Maire



Le Secrétaire

